



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2026-DEL-083

OBJET : Point 7. 1 : Création et élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

L'an deux mil vingt-six, le trente juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation :
22 juin 2026.

Dates de publication :
22 juin 2026.

**Nbre de conseillers en
exercice : 27**

Nbre de votants : 26
(21 présents prenant part
au vote + 5 pouvoirs)

Etaient présents : TÉTART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, SAUL Monique, CABARET Gilles, LIPCZAK Adeline, VEILLÉ Christophe, SCHÉRER Anaïs, BELLON Loïc, NOYON Lucien, GIMEL-HAMZA Marie-France, DOLATABADI Serge, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, LOOSVELDT Marie-Hélène, ABOUCAYA Karine, DIMANCHE Jean-Marc, DAMOTTE Stéphane, BOUCAUT Jean-Baptiste, BEAUSSART Magali, HAMELET Romain, LEGUEDOIS Alexia.

Etaient absents :

BOURGOGNE Julien (excusé), BOLAND Vanessa (pouvoir à VEILLÉ Christophe), VANHALST Stéphanie (pouvoir à LEHMULLER Jean-Pierre), FOUNS Grégory (pouvoir à LEGUEDOIS Alexia), NOUVEL Glwadys (pouvoir à DOLATABADI Serge), PASQUIER Hugo (pouvoir à BOUCAUT Jean-Baptiste).

Secrétaire de séance : Monsieur VEILLÉ Christophe.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L et les articles L. 1411-5, L. 2121-21 et L. 2121-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2026-DEL-016 en date du 20 mars 2026 portant élection de Monsieur Le Maire au sein du Conseil Municipal,

Vu la liste déposée pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres des commissions,

Considérant que Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de procéder au dépôt des listes de candidats sur table, en séance, et que cette modalité a été acceptée à l'unanimité,

Considérant qu'il y a lieu de constituer la commission de Délégation de Service Public pour la durée du mandat,

Considérant qu'en l'absence de présentation de plusieurs listes, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et d'approuver la liste unique présentée,

Considérant la liste « Agir pour Houdan et le Pays Houdanais » déposée suivante :

Titulaires	Suppléants
Madame SAUL Monique	Madame BOLAND Vanessa
Monsieur BOUCAUT Jean-Baptiste	Madame GRUDLER Agnès
Monsieur NOYON Lucien	Madame LEBRUN Isabelle
Monsieur CABARET Gilles	Madame Glwadys NOUVEL
Monsieur LEHMULLER Jean-Pierre	Monsieur DOLATABADI Serge

Considérant que dans l'hypothèse où une seule liste est déposée, les nominations prennent effet immédiatement,

Considérant que le vote a eu lieu à mains levées,

Après avoir procédé au vote à mains levées,

Article 1. Fixe à 5 le nombre de membres titulaires et à 5 le nombre de membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public, en sus de Monsieur le Maire, Président de droit.

Article 2. Procède à l'élection à main levée des membres de la commission de Délégation de Service Public.

Nombre de conseillers présents ou représentés	Suffrages exprimés	Pour la liste « Agir pour Houdan et le Pays Houdanais »	Contre la liste « Agir pour Houdan et le Pays Houdanais »	Abstention
26	26	26	0	0

Article 3. La liste ayant obtenu l'unanimité des suffrages, sont élus membres de la commission de Délégation de Service Public pour la durée du mandat :

Titulaires	Suppléants
Madame SAUL Monique	Madame BOLAND Vanessa
Monsieur BOUCAUT Jean-Baptiste	Madame GRUDLER Agnès
Monsieur NOYON Lucien	Madame LEBRUN Isabelle
Monsieur CABARET Gilles	Madame Glwadys NOUVEL
Monsieur LEHMULLER Jean-Pierre	Monsieur DOLATABADI Serge

Article 4. Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Christophe VEILLÉ.



A HOUDAN, le 1^{er} juillet 2026

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.



La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 13 juillet 2026 16:54
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260713-16789.xml;
078-217803105-20260630-2026_DEL_083-DE-1-2_16994.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-07-13(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_DEL_083

Objet acte: Création et élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.2-Fonctionnement des assemblees

Identifiant Acte: 078-217803105-20260630-2026_DEL_083-DE

Rapport d'erreur(s):